



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2022/12-50**

**Objet : Suppression du budget annexe parc de stationnement**

**L'an deux mille vingt-deux,**

Le six décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents** : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Véronique LOZEVIS, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Florent BORON à Gilles STUDNIA,  
Christine CAILLAT à Karine DUBOIS,  
Michel MOREAU à Dominique GERBERT,  
Pascale COURMONT à Véronique LOZEVIS,  
Romain LESAGE-GIACOMINI à Gérard PARFAIT,  
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE,  
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE,  
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

**Absents :**

Sylvie SORMAIL,  
Jean-Marc FRUCTUS,  
Clotilde FRETÉ

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

## N°2022/12-50 : Suppression du budget annexe parc de stationnement

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

**VU** le budget primitif 2022 voté le 29 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est plus nécessaire de conserver le budget annexe parc de stationnement,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable à la l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 28 novembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE CI-DESSUS,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** la suppression du budget annexe parc de stationnement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette opération.

**CHARGE** le Comptable public d'exécuter cette décision.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 07 décembre 2022

Le secrétaire de séance

**Gérard PARFAIT**



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20221209-2022-12-50-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2022